

Bruxelles, le 6 juin 2025
(OR. en)

9953/25

TELECOM 180
CYBER 160
COMPET 496
MI 361
PROCIV 66

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	7929/25
Objet:	Conclusions sur une connectivité fiable et résiliente - Conclusions du Conseil (6 juin 2025)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur une connectivité fiable et résiliente, approuvées par le Conseil "Transports, télécommunications et énergie" lors de sa session tenue le 6 juin 2025.

Conclusions du Conseil sur une connectivité fiable et résiliente

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

RAPPELANT:

- la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen,
- la directive (UE) 2022/2555 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union, modifiant le règlement (UE) n° 910/2014 et la directive (UE) 2018/1972, et abrogeant la directive (UE) 2016/1148 (directive SRI 2),
- la directive (UE) 2022/2557 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 sur la résilience des entités critiques, et abrogeant la directive 2008/114/CE du Conseil,
- la communication conjointe au Parlement européen et au Conseil du 10 mars 2023 sur la mise à jour de la stratégie de sûreté maritime de l'UE et de son plan d'action "Renforcement de la stratégie de sûreté maritime de l'UE pour faire face à l'évolution des menaces dans le domaine maritime",
- les conclusions du Conseil du 24 octobre 2023 sur la stratégie de sûreté maritime de l'UE (SSMUE) révisée et son plan d'action,
- le rapport d'Enrico Letta du 17 avril 2024 intitulé "Bien plus qu'un marché — Rapidité, sécurité, solidarité — Donner au marché unique les moyens d'apporter à tous les citoyens un avenir durable et la prospérité",
- le rapport Draghi du 9 septembre 2024 sur l'avenir de la compétitivité européenne,
- le rapport Niinistö du 30 octobre 2024 intitulé "Safer Together: Strengthening Europe's Civilian and Military Preparedness and Readiness" (Être plus en sécurité ensemble: Renforcer l'état de préparation civil et militaire de l'Europe),
- le rapport du groupe pour la politique en matière de spectre radioélectrique du 12 février 2025 sur une vision stratégique de la 6G,
- la communication conjointe au Parlement européen et au Conseil du 21 février 2025 intitulée "Plan d'action de l'UE sur la sécurité des câbles",

S'APPUYANT SUR:

- le livre blanc de la Commission du 21 février 2024 intitulé "Comment maîtriser les besoins de l'Europe en matière d'infrastructures numériques?",
- la recommandation de la Commission du 26 février 2024 pour des infrastructures de câbles sous-marins sûres et résilientes,
- les conclusions du Conseil du 21 mai 2024 sur l'avenir de la diplomatie numérique de l'UE;
- les conclusions du Conseil du 6 décembre 2024 sur le livre blanc de la Commission intitulé "Comment maîtriser les besoins de l'Europe en matière d'infrastructures numériques?",

Cadre général

1. NOTE que les infrastructures de connectivité de l'UE se trouvent face à des défis nouveaux et sans précédent découlant d'une situation géopolitique de plus en plus complexe, comme en témoignent les conséquences de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, ainsi que du nombre croissant d'attaques physiques, cyber et hybrides et de catastrophes naturelles dues au changement climatique au niveau mondial; SOULIGNE que les menaces pesant sur les infrastructures de connectivité ont de profondes répercussions géopolitiques sur la politique étrangère de l'UE ainsi que sur l'environnement de sécurité global de l'UE;
2. EST CONSCIENT que ces pressions mettent en évidence les vulnérabilités des réseaux terrestres et non terrestres, ainsi que des câbles sous-marins, ce qui nécessite de redéfinir l'approche stratégique de l'UE en matière de développement des réseaux de communication à la lumière de la dépendance critique de notre société et de notre économie à l'égard des communications électroniques et des infrastructures numériques, afin de préserver la souveraineté numérique et la prospérité économique de l'UE de manière ouverte, en accordant une attention particulière à la primauté technologique et à la résilience économique;
3. SOULIGNE qu'une approche globale du développement d'infrastructures de réseaux fiables et résilientes est essentielle pour relever les nouveaux défis liés à la hausse de la fréquence des catastrophes naturelles, des incidents dommageables, des cyberattaques et de menaces géopolitiques. Cette approche devrait être prise en compte et intégrée dans l'éventuelle révision du cadre juridique existant, sans préjudice de la responsabilité exclusive des États membres en matière de sécurité nationale;
4. RECONNAÎT que la grande majorité du trafic internet intercontinental et qu'une partie du trafic internet intra-européen passent par des infrastructures de câbles sous-marins, qui forment un réseau dorsal essentiel, de plus en plus menacé, comme en témoignent divers incidents, notamment en mer Baltique; SE FÉLICITE à cet égard des mesures figurant dans la recommandation de la Commission pour des infrastructures de câbles sous-marins sûres et résilientes et CONVIENT de l'importance que revêt un niveau plus élevé de résilience et d'intégration technique de tous les canaux de communication - terrestres, non terrestres et, surtout, sous-marins - comme condition préalable à la fiabilité, à la résilience et à la sécurité des communications, comme indiqué dans le livre blanc de la Commission intitulé "Comment maîtriser les besoins de l'Europe en matière d'infrastructures numériques?";

5. PREND ACTE de la vision du réseau "Informatique collaborative connectée" ("réseau 3C"), présentée dans le livre blanc de la Commission susmentionné, qui revêt une importance stratégique pour préserver et faire progresser la souveraineté numérique de l'UE de manière ouverte et peut améliorer les innovations européennes tout en renforçant un écosystème de connectivité et de puissance de calcul à l'appui des applications fondées sur les données et sur l'IA;

6. RAPPELLE qu'une connectivité fiable et résiliente grâce à l'intégration technique de différents types de réseaux et à la diversification est apparue comme l'une des principales priorités, nécessitant des réseaux à plusieurs niveaux, interopérables et redondants; NOTE la nécessité d'atténuer les perturbations de la communication en améliorant la redondance physique et géographique des réseaux ainsi que l'alimentation en énergie pour les infrastructures de connectivité de tous les réseaux dorsaux; RECONNAÎT l'importance que revêt la diversification des infrastructures, en particulier dans les situations d'urgence;

7. DEMANDE la mise en place d'une approche stratégique pour une connectivité fiable et résiliente qui tienne compte des technologies actuelles et émergentes, en particulier l'IA, la 6G et les communications quantiques, en mettant l'accent sur la convergence de divers éléments de réseau tels que les éléments fixes, mobiles et satellitaires (et d'autres éléments non terrestres) en un écosystème numérique européen harmonieux et un marché numérique européen cohésif pour les entreprises de toutes tailles;

8. NOTE que cette approche stratégique devrait tenir compte de la convergence des différents types de réseaux - y compris les câbles terrestres, non terrestres et sous-marins - tout en tenant compte de la diversité des modèles d'entreprise et des tendances actuelles, favorisant ainsi une connectivité universelle et sans discontinuité dans toute l'Europe, renforçant la compétitivité et le marché unique européen;

9. SOULIGNE que la convergence des différents types de réseaux fournissant un accès offre l'occasion de tirer parti des atouts des différentes technologies et de combiner les meilleures de leurs caractéristiques, mais que la résolution des problèmes de cybersécurité devrait également rester une priorité essentielle;

10. DEMANDE une coordination avec la recherche actuelle et les initiatives de pilotage en cours en matière de connectivité, telles que l'entreprise commune "Réseaux et services intelligents", ainsi qu'avec d'autres projets d'infrastructures de connectivité pertinents soutenus par des fonds de l'UE tels qu'Horizon Europe, le programme pour une Europe numérique et le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (volet numérique du MIE 2), y compris les câbles sous-marins, les infrastructures de connectivité dorsales, les capacités de récupération et de réparation obtenues en tirant parti des capacités existantes des navires câbliers, et en les améliorant, ainsi que les projets pilotes à grande échelle pour les projets de réseaux 3C; INSISTE sur l'importance que revêtent d'éventuels programmes de financement susceptibles de contribuer aux priorités stratégiques de l'Union;

11. RECONNAÎT l'importance cruciale de la coopération internationale pour renforcer la résilience et la fiabilité des infrastructures numériques mondiales tout en promouvant une approche de la transformation numérique qui soit multipartite, centrée sur l'humain et fondée sur les droits de l'homme; SOULIGNE la nécessité de soutenir les pays candidats à l'adhésion à l'UE et d'autres pays partenaires par l'intermédiaire des plateformes existantes et des initiatives de l'UE, telles que la stratégie "Global Gateway", et au sein des enceintes internationales compétentes telles que l'UIT, en fournissant notamment une assistance technique, un renforcement des capacités et un soutien financier, tout en collaborant avec les pays partenaires afin de rechercher une convergence sur les approches stratégiques et les exemples réglementaires et normatifs, et de promouvoir des solutions européennes;

La résilience par la diversification et l'interopérabilité des types de réseaux

12. SOULIGNE qu'une connectivité fiable et résiliente peut être améliorée par la diversification des types de réseaux en s'appuyant sur des moyens de communication terrestres et non terrestres à plusieurs niveaux et interopérables soutenus par une infrastructure dorsale solide, ainsi que par des évaluations des risques et de bonnes pratiques relatives à des mesures d'atténuation, conformément à la directive concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union (directive SRI 2) et à la directive sur la résilience des entités critiques (directive CER);

13. EST CONSCIENT que le développement rapide des systèmes de communication par satellite, y compris les réseaux multiconstellations, dont un grand nombre est exploité et développé par des acteurs de pays tiers, exerce une pression sur l'accès aux orbites terrestres et au spectre; RECONNAÎT dans le même temps les rôles complémentaires des systèmes de communication par satellite et d'autres capacités non terrestres aux fins de la disponibilité ininterrompue des services de communication, en particulier pour les régions reculées et mal desservies, en ce qu'ils assurent une redondance et une résilience critiques contre les perturbations terrestres, qui sont particulièrement importantes pour la fourniture de services de sécurité et de secours en toutes circonstances;

14. SOULIGNE l'importance stratégique d'IRIS² - qui intégrera Euro QCI - pour faire face aux défis à long terme en matière de sécurité, de sûreté et de résilience de la communication par satellite; INSISTE sur le rôle d'IRIS² pour ce qui est de soutenir la base industrielle et technologique européenne existante en matière de communication par satellite, de combler les lacunes en matière de connectivité dans l'ensemble de l'Union et d'améliorer l'indépendance de l'UE vis-à-vis de fournisseurs non européens de services de communication - en particulier des services sûrs - et de contribuer au renforcement de la souveraineté numérique de l'Union de manière ouverte; MET EN AVANT par conséquent la nécessité d'un déploiement en temps utile d'IRIS², complétant et intégrant la composante Govsatcom du programme spatial, conformément aux cadres réglementaires internationaux et nationaux, afin de fournir des services de communication résilients aux utilisateurs gouvernementaux et commerciaux;

15. SOULIGNE qu'il importe de garantir un accès suffisant, sûr, fiable, résilient et sécurisé aux orbites terrestres géostationnaires, moyennes et basses et aux capacités du spectre radioélectrique reposant sur l'application des règles définies dans le règlement des radiocommunications de l'UIT; INSISTE sur le fait que, afin de garantir des conditions de concurrence équitables pour tous les opérateurs, la mise en place d'éventuelles exigences communes pour les constellations de satellites accédant aux marchés nationaux et de l'UE, y compris les constellations enregistrées au titre de cadres réglementaires en dehors de l'UE, devrait être fondée sur les résultats des discussions en cours au sein du groupe pour la politique en matière de spectre radioélectrique; PREND ACTE de l'évolution en cours vers des technologies mobiles et satellitaires convergentes, y compris la récente normalisation de la 5G et le développement de la 6G, qui garantit la disponibilité continue des services de communication électronique quelle que soit la localisation, tout en soutenant le développement des capacités d'innovation européennes et la concurrence dans l'UE au profit des utilisateurs finaux;

16. RECONNAÎT EN OUTRE le potentiel de transformation des services satellitaires directs à l'appareil (D2D) complémentaires, qui vont au-delà des applications pour smartphone des consommateurs et agissent sur les marchés verticaux liés à la mobilité, tels que les secteurs des transports, de l'aéronautique et maritime; NOTE le rôle essentiel que les services directs à l'appareil peuvent jouer en ce qui concerne l'amélioration des services publics, y compris la protection civile, grâce à des avantages considérables dans de nombreux domaines; RECONNAÎT qu'une plus grande convergence des technologies satellitaires et mobiles est susceptible de stimuler la croissance socioéconomique, d'améliorer la résilience des réseaux, de combler les fractures numériques et de relever les défis mondiaux en matière de connectivité; DEMANDE l'intégration rapide des services directs à l'appareil au système mondial de communication IRIS² afin de renforcer la compétitivité de l'UE;

17. MET EN AVANT le défi croissant découlant du brouillage et de l'usurpation délibérés des systèmes globaux de navigation par satellite (GNSS), qui ont une incidence sur un large éventail d'infrastructures et de services critiques; PREND ACTE des travaux de la task force sur l'interférence du GNSS de l'UE; APPELLE DE SES VOEUX un effort coordonné au niveau de l'UE en vue de mettre en place un mécanisme solide de gestion des informations relatives aux perturbations du GNSS, garantissant la communication en temps utile, le partage de données dans les limites des exigences nationales en matière de sécurité et des compétences des États membres, ainsi que des mesures de réaction coordonnées entre les États membres; SOULIGNE que la synchronisation temporelle précise fournie par le GNSS est essentielle pour de nombreuses entités critiques et industries stratégiques, y compris l'aviation, la finance et les communications électroniques, ainsi que l'énergie, les transports et le commerce, et que, par conséquent, toute perturbation de ces systèmes peut avoir des conséquences économiques et sociétales lourdes; DEMANDE que des mesures soient prises pour fournir des solutions de substitution à la fonctionnalité continue fournie par le GNSS;

18. NOTE que les investissements dans les technologies durables telles que l'approvisionnement en énergies renouvelables, le stockage de l'énergie et le comptage intelligent contribuent non seulement à réduire l'empreinte carbone mais aussi à renforcer la résilience des infrastructures de connectivité, garantissant un accès ininterrompu à une source d'énergie en période d'urgence;

19. DEMANDE la mobilisation d'investissements stratégiques pour renforcer la protection et la résilience des infrastructures numériques, en mettant particulièrement l'accent sur les câbles critiques pour les réseaux dorsaux, afin de protéger les intérêts stratégiques vitaux de l'UE dans l'océan Atlantique ainsi que dans les mers Baltique, Noire, Méditerranée et la mer du Nord, dans la région arctique et dans les régions ultrapériphériques; SOULIGNE qu'il est urgent d'apporter un soutien global aux infrastructures de câbles sous-marins, comme indiqué dans le plan d'action de l'UE sur la sécurité des câbles, y compris la prévention des menaces, la détection des risques, la réaction rapide aux incidents, la dissuasion, ainsi que les capacités de récupération et de réparation obtenues en tirant parti des capacités existantes des navires câbliers, et en les améliorant, sur la base des travaux du groupe informel d'experts sur les infrastructures câblées sous-marines, en coordination avec le groupe sur la résilience des entités critiques (CER) et le groupe de coopération SRI; INSISTE sur l'importance qu'il y a à accroître les capacités afin de se rétablir d'incidents involontaires ou du sabotage; MET EN AVANT la nécessité d'assurer la redondance des connections transfrontières terrestres à la fibre optique et des infrastructures de câbles sous-marins en Europe, en vue d'une connectivité mondiale; SOULIGNE qu'il est nécessaire de travailler en étroite coopération avec les États membres conformément aux règles existantes pour la mise en œuvre des mesures du plan d'action de l'UE;

20. PREND ACTE des initiatives en cours visant à favoriser la résilience, par exemple dans le cadre de la recommandation 2023/C 20/01 du Conseil relative à une approche coordonnée à l'échelle de l'Union pour renforcer la résilience des infrastructures critiques et du rapport du groupe de coopération SRI sur la cybersécurité et la résilience des réseaux et infrastructures de communication européens, dans le prolongement de l'appel de Nevers du 9 mars 2022;

21. INSISTE sur l'importance cruciale de la cybersécurité pour ce qui est de développer des infrastructures de connectivité fiables et résilientes, ainsi que pour la sécurité, qui réduit les risques d'interdépendances technologiques et commerciales; RECONNAÎT l'importance que revêtent les évaluations des risques pour réduire les risques et dépendances en matière de sécurité, ainsi que le recours à des fournisseurs de confiance lors du déploiement de réseaux de communication; SOULIGNE qu'il importe de transposer et de mettre en œuvre les directives SRI 2 et CER afin de veiller à ce que les infrastructures numériques et les services essentiels soient sécurisés; INSISTE sur la nécessité d'atténuer les risques associés à la sécurité de la chaîne d'approvisionnement pour tous les types de réseaux et de systèmes d'information, et sur la nécessité d'adopter rapidement une boîte à outils de mesures visant à réduire les risques pour les chaînes d'approvisionnement des TIC critiques; dans ce contexte, INVITE à accélérer la mise en œuvre intégrale de la boîte à outils pour la cybersécurité de la 5G, ainsi que des mesures relatives à la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, conformément aux directives SRI 2 et CER, en particulier l'évaluation des risques en matière de sécurité des chaînes d'approvisionnement critiques susmentionnées coordonnée au niveau de l'Union; et ENCOURAGE les discussions sur une approche plus harmonisée en vue de faire face aux menaces de cybersécurité émergentes dans les communications électroniques;

22. RECONNAÎT l'importance stratégique du développement de réseaux de communication européens résilients et techniquement intégrés qui garantissent une couverture universelle et maximisent la résilience dans leurs différents éléments grâce à la diversification et à la redondance des types de réseaux; SOULIGNE que le développement de ces réseaux devrait tenir compte des spécificités des États membres et être guidé par la dynamique du marché ainsi que par un soutien ciblé de l'UE, notamment par des lignes directrices et un financement pour les projets stratégiques en matière de connectivité;

Un marché unique pour une connectivité fiable et résiliente

23. RECONNAÎT que des infrastructures assurant une connectivité fiable et résiliente constituent le socle et un pilier fondamental du marché unique, qui est un moteur principal de la compétitivité et de l'innovation de l'UE, positionnant l'Union en tant que cheffe de file mondiale dans le domaine de l'économie numérique et renforçant sa souveraineté numérique de manière ouverte;

24. SOULIGNE que le marché unique des communications électroniques devrait être renforcé grâce à une plus grande harmonisation, le cas échéant, et à une meilleure connectivité transfrontière, tout en tenant compte des différents modèles économiques des fournisseurs de services, des spécificités régionales et de la compétence nationale des États membres en ce qui concerne l'application de règles harmonisées; INSISTE sur le fait que les améliorations du marché unique des communications électroniques renforceront la compétitivité et la souveraineté numérique de l'Union de manière ouverte et contribueront à une couverture universelle par des réseaux fiables et résilients, au bénéfice des citoyens et des entreprises de l'UE;

25. NOTE que la promotion de réseaux de communication européens intégrés et résilients sur le plan technique peut ouvrir de nouveaux débouchés commerciaux dans le secteur des communications électroniques, ainsi que, de manière transversale, dans l'économie numérique, renforçant ainsi la compétitivité de l'Union à l'échelle mondiale en stimulant l'innovation technologique;

26. SOULIGNE que le spectre radioélectrique joue un rôle stratégique essentiel pour le marché unique, l'économie de l'UE et la société européenne dans son ensemble; MET L'ACCENT sur le fait que l'utilisation efficace et coordonnée du spectre radioélectrique contribue aux politiques de l'UE, tout en maximisant la valeur sociétale, et concourt à la réalisation de l'objectif d'amélioration du marché unique; ENCOURAGE l'évaluation des besoins en matière de spectre, y compris les bandes appropriées pour le déploiement de la 6G, sur la base des impératifs en termes de couverture et de capacité pour les cas d'utilisation des réseaux terrestres et non terrestres;

27. RECONNAÎT le succès du modèle européen d'harmonisation progressive du spectre et le rôle de l'UIT dans la gestion du spectre radioélectrique; DEMANDE à la Commission de renforcer le mécanisme de soutien aux États membres au niveau de l'UE, qui fournira un cadre constructif permettant aux États membres de réagir aux cas d'interférences transfrontières au sein de l'Union et avec des pays tiers, sans se limiter à des questions purement techniques;

28. ENCOURAGE le déploiement et la poursuite du développement de normes pérennes, sûres et fiables en tant que bases de référence pour les évolutions technologiques, préservant la souveraineté numérique de l'UE de manière ouverte, et stimulant l'innovation et la cohésion au sein du secteur des communications électroniques de l'UE; INVITE la Commission européenne, le Service européen pour l'action extérieure et les États membres à renforcer l'approche Équipe Europe dans les enceintes internationales en participant activement aux processus mondiaux d'élaboration de normes, en promouvant des normes élaborées en Europe fondées sur des valeurs fondamentales partagées par l'UE, telles que les droits de l'homme, et en garantissant une stratégie européenne coordonnée en matière d'infrastructures numériques qui inclue tous les niveaux de communication;

29. APPELLE DE SES VŒUX un niveau plus élevé de résilience grâce à la diversification et à une connectivité sans discontinuité et universelle par la poursuite du développement de réseaux de communication européens techniquement intégrés et résilients dans le cadre d'une approche à plusieurs niveaux englobant notamment: des activités de normalisation, d'éventuels instruments financiers ciblés soutenant le développement de ces réseaux, ainsi que des lignes directrices facilitant un déploiement axé sur le marché;

30. INVITE la Commission à faire rapport au Conseil sur les évolutions importantes en ce qui concerne les réseaux de communication européens techniquement intégrés et résilients. Cela devrait contribuer à l'échange d'informations et au suivi des progrès accomplis dans la mise en place d'une connectivité sans discontinuité et universelle;

31. INVITE la Commission à s'appuyer sur les travaux réalisés par le groupe informel d'experts sur les infrastructures câblées sous-marines dans le cadre de l'approche stratégique exposée dans la recommandation pour des infrastructures de câbles sous-marins sûres et résilientes ainsi que dans le plan d'action de l'UE sur la sécurité des câbles, et à étudier des propositions concrètes visant à promouvoir davantage la fiabilité et la résilience de ces infrastructures en tant qu'éléments essentiels des réseaux de communication européens, sur la base des travaux du groupe sur la résilience des entités critiques (CER) et du groupe de coopération SRI, ainsi que du groupe informel d'experts sur les infrastructures câblées sous-marines, tout en rappelant que la sécurité nationale relève de la responsabilité exclusive des États membres;

32. RECONNAÎT qu'une connectivité continue et ininterrompue est essentielle pour garantir la sécurité et le bon fonctionnement de l'Union; PREND EN COMPTE la hausse de la fréquence des catastrophes naturelles et d'autres menaces, qui font de la redondance de l'alimentation en électricité des réseaux un défi urgent; DEMANDE à la Commission d'examiner et de proposer des mesures appropriées, y compris un soutien financier, sans préjuger des négociations sur le prochain cadre financier pluriannuel;

33. DEMANDE à la Commission d'évaluer la possibilité d'une initiative coordonnée pour la planification et le développement d'un réseau fiable et résilient d'infrastructures et de capacités numériques, englobant les réseaux terrestres, sous-marins et satellitaires dorsaux, dans l'ensemble de l'Union et avec les pays partenaires internationaux, par exemple en utilisant le cadre des réseaux transeuropéens et en mettant en place un instrument RTE-N (réseau transeuropéen numérique); SE FÉLICITE de l'approche adoptée par la Commission à l'égard de l'initiative de connectivité pour l'Arctique ainsi que des efforts actuellement déployés pour renforcer la résilience des infrastructures numériques des régions maritimes de l'UE; INSISTE sur la nécessité de définir et de suivre des critères clairs, globaux et concrets, en tenant compte de la recommandation (UE) 2024/779, lors de l'évaluation des projets de câbles d'intérêt européen (PCIE), de l'amélioration de la sécurité et de la résilience, et de la promotion des partenariats internationaux;

34. S'ENGAGE à assurer une surveillance continue et à adapter en permanence l'approche stratégique de l'UE en matière d'infrastructures de communication afin de relever les défis technologiques, géopolitiques et environnementaux émergents, en veillant à une connectivité fiable et résiliente dans l'ensemble de l'Union.
